

Agence comptable

Dossier suivi par Serge Arzel

Tél. +33 (0) 2 56 31 23 27

Mail : serge.arzel@shom.fr

BREST, le 17 septembre 2019
N° 10 Shom/SG/AC/NP

Objet : Modificatif n° 1 à la décision de nomination d'un régisseur au groupe océanographique du Pacifique Nouvelle-Calédonie.

Référence : Décision n° 9 Shom/SG/AC/NP du 11 juillet 2019.

L'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer,
directeur général du Shom,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics ;
- vu la décision instituant une régie de dépenses auprès du groupe océanographique du Pacifique ;

DÉCIDE :

Article 1 : Nomination.

Sans changement.

Article 2 : Suppléance.

À compter du 31 août 2019, le PM Julien Giron est nommé régisseur suppléant en remplacement du Major Olivier Feuillas.

Conformément à l'article 4 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, les régisseurs et leurs suppléants désignés ci-dessus ne sont pas astreints au dispositif cautionnement car le montant de leur avance est inférieur à 1 221 euros.

Avis de l'agent comptable,
Thierry Oléron,
Signé : *Thierry Oléron*

Le directeur général du Shom,
l'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer,
Signé : *Laurent Kerléguer*

Pour acceptation

Le régisseur titulaire,
Coralie Tascon,
Signé : *Coralie Tascon*

Le régisseur suppléant,
le PM Julien Giron,
Signé : *Julien Giron*

Destinataire : GOP BHNC.

Copies intérieures : SG - AC – Archives (SGAC 01.01).
